



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI TENUE LE MARDI 4 NOVEMBRE 2025, À 19 H À LA SALLE DU CONSEIL.

Les membres suivants sont présents :

- M^{mes} Manon Beaudoin, membre de la communauté ayant une expertise en ressources humaines (TEAMS)
Kim Beauregard-Lepage, membre parent représentante du district 4
Jessy Béland, représentante du personnel professionnel
Mélinna Brisebois, membre parent représentant le district 2
Karen Campagna, membre représentant l'Association des directions d'écoles
Véronique Caron, membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable en gestion des ressources financières ou matérielles
Nadine Gauthier, membre parent représentante le district 3
Brigitte Roy, représentante du personnel d'encadrement
Josiane Vigneault, représentante du personnel de soutien
- MM. Daniel Forest, membre représentant le milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
Charles Légaré-Lapointe, membre représentant le milieu communautaire, sportif et culturel
Ghislain Roberge, président et membre parent représentant le district 1

Sont absentes :

- Mmes Jade Bouchard, membre de la communauté 18 à 35 ans
Kathleen Bouchard, représentante du personnel enseignant

Sont également présents :

- M. Yves Dubé, directeur général par intérim
M^e Manon Fortier, secrétaire générale et responsable des communications

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

1.1. Ouverture de la séance ;

Le président, monsieur Ghislain Roberge, déclare la séance ouverte à 19h.

1.2. Présences et vérification du quorum

Après vérification, M^e Manon Fortier, secrétaire générale, indique que le quorum est atteint.

2. POINTS COURANTS

2.1 Période de questions du public

Aucune personne n'est présente, il n'y a donc aucune question.



2.2 Correspondance et documentation

Me Fortier fait la lecture de la lettre de démission de Mme Jade Bouchard, membre représentant de la communauté 18 à 35 ans, conformément à la L.I.P. Me Fortier explique qu’elle fera les démarches pour combler le temps restant au mandat, soit jusqu’au 1^{er} juillet 2026.

2.3 Présentation et adoption de l’ordre du jour

Monsieur Ghislain Roberge, président, procède à la lecture de l’ordre du jour.

Nº	Sujet
1.	Ouverture de la rencontre
	1.1 Ouverture de la séance
	1.2 Présences et vérification du quorum
2.	Points courants
	2.1 Période de questions du public
	2.2 Correspondance
	2.3 Présentation et adoption de l’ordre du jour
	2.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2025
3.	Résolutions du 4 novembre 2025
	3.1 Approbation des budgets des établissements 2025-2026
	3.2 Adoption du budget de fonctionnement, d’investissement et du service de la dette pour l’année 2025-2026
4.	Points d’informations
	4.1 Clic-école
5.	Rapport du directeur général par intérim
6.	Levée de la séance

Résolution
CA-25-034

Adoption de l’ordre
du jour de la séance
ordinaire

*Il est proposé par madame Nadine Gauthier et unanimement résolu que
l’ordre du jour de la séance ordinaire du 4 novembre 2025 soit accepté tel
quel.*

Adopté

2.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2025

Monsieur Ghislain Roberge demande s’il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 26 août 2025. Il n’y a aucune modification

Résolution
CA-035

Adoption du procès-
verbal de la séance
régulière du 26 août
2025

*Il est proposé par madame Kim Beauregard-Lepage et unanimement résolu
d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2025 tel que
présenté.*

Adopté



3. RÉSOLUTIONS DU 4 NOVEMBRE 2025

3.1 Approbation des budgets des établissements 2025-2026

Monsieur Éric Belzil, directeur des ressources financières, indique aux membres du conseil que les budgets par école ont déjà été adopté par les conseils d'établissements. Le rôle du conseil d'administration est d'approuver ou non lesdits budgets.

Résolution

CA-036

Approbation des
budgets des
établissements 2025-
2026

ATTENDU que les budgets des établissements du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi prévoient des dépenses de fonctionnement et d'investissement aux montants de :

École Dagenais et ses services de garde : 4 473 142 \$;

École Boréale et ses services de garde : 4 235 416 \$;

Cité étudiante Polyno : 11 603 369 \$;

École Royal-Roussillon et son service de garde : 4 348 408 \$;

École de l'Envol et ses services de garde : 8 745 497 \$;

École du Maillon et ses services de garde : 3 653 055 \$;

École Bellefeuille et ses services de garde : 2 218 087 \$;

Centre de formation générale Le Retour : 1 669 649 \$;

Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi : 7 193 319 \$;

ATTENDU que le budget de chaque établissement a été adopté par leur conseil d'établissement respectif ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jessy Béland et unanimement résolu d'approuver tel que présenté, les budgets des établissements, conformément à l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique.

Il est également résolu que lesdits documents fassent partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

3.2 Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année 2025-2026 ;

M. Éric Belzil, directeur des ressources financières fait un état de situations des événements depuis le printemps dernier et il explique le budget par la suite.

Résolution

CA-037

Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année 2025-2026

ATTENDU QUE conformément à l'article 277 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026 ;

ATTENDU QUE ce budget prévoit l'équilibre budgétaire ;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 1 658 364 855 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2025-2026 ;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 1 169 513 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 18 665 182 \$, et ;
- Un nombre de 10 049 immeubles imposables de plus de 25 000 \$ et ;
- Le taux de 0,08423\$ du 100\$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026.

Il est proposé par madame Mélissa Brisebois que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus et des dépenses de 73 481 498 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

Adopté

4. POINTS D'INFORMATIONS

4.1 Clic-école

Me Fortier explique que l'implantation de Clic-école se fera autour du 17 novembre 2025.

5. Rapport du directeur général par intérim

Monsieur Dubé, directeur général par intérim, demande à madame Campagna et Madame Roy d'expliquer le programme Tremplin, ce qu'elles font.

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution

CA-038

Levée de la séance

Il est proposé par madame Josianne Vigneault et unanimement résolu de procéder à la levée de la séance.

La séance se termine à 20h19.

Adopté



Président du Conseil d'administration

M^e Manon Fortier
Secrétaire générale